Mali - Burkina - Faso

Notre pays défend son intégrité territoriale et la sécurité de ses populalions

M^{me} Gakou Fatou Nlang, ministre de l'information et des Télécommunications a donné vendredi 27 Décembre 1985 dans l'après-midi une conférence de presse placée sous la présidence de M. Thianzè Bolezogola Secrétaire à la Culture et à l'information du BEC et falsant le bilan de la situation prévalant à la fron-

hási-

à to ne de-

e cels

t mes

ıl souf

eur lit

est la

car ila

et leur

de l'in

'ils sa

in Na

léances

rul sont

e batail

rement

se mes

Q u'A l-

puissant éricorde

lemeura

lationale

. നിര

re et

arés

GOU

pour

que

Tous

Elle e tout d'abord dans une intro-

Puls après son exposé le ministre s'est prêtée avec bonne volonté aux ons des nombreux journalistes de la presse étrangère et nationale. Elle a tout d'abord précisé que si du 14 Décembre (date de l'occupation burkinabé) au 25 Décembre 1985 flour de la contre offensive malienne) notre pays n'avait entamé aucune action armée, c'était pour conformément à sa politique de bon

Répondant à une autre quastion portant sur l'attaque par l'armée mallenne des objectifs militaires de Djibo et Nassougou, Quahlgouva. M^{me} Gakou Fatou Nlang, a précisé qu'après avoir libéré les villages cocupés, notre souci majeur était de garantir l'inviolabilité de nos frontières. Quiconque installe en face de nous des forces agressives sur qualque front que ce soit verra l'ar-



Mme Gakou et M. Thianzé Bolezogola

duction liminaire fait la genèse des événements qui ont conduit notre pays à répondre par les armes à ivasion de notre territoire par les forces armées burkinabé. Nous vous proposons d'allieurs ci-dessous le texte intégral de cette importante note gouvernementale.

voisinage donner au Président Sankara de revenir à la raison et au Burkina-Faso d'aller vers la paix. Mais devant la fin de non-recevoir burkinabé notre droit et notre devoir étalent de défendre l'intégrité de notre territoire national.

mée malienne se faire un devoir de détruire les installations destinées à nous nuire. La neutralisation d'objectifs militaires précis en territoire burkinabé avait pour unique but d'as surer la sécurité de nos populations.



Les représentants de la preses nationale et internationale

l'Information donnée par la Radio du Burkina et concernant la reprise du village de Dioulouna. Les quatre villages maliens occupés ont libérés et les populations qui ont réintégré leurs domiciles y vivent dans la liasse.

Le ministre a souligné que les informations fausses diffusées par les média burkinabé ne la surprenalent pas. « Quand on doute de ses moyens alors qu'on a pris l'initiative de l'action, on se rattrape en es-sayant de prendre l'avantage dans la guerre des ondes. Chez nous au contraire la parole est sacrée notre ethique nous impose de donner la vrale version des événe-

Poursulvant sur sa lancée Mms Gakou a confirmé tes chiffres sur les victimes et les prisonniers figurant dans le communiqué nº 4 du minis. tre de la Défense Nationale. Abordant la question du prétendu cessezle-feu qui aurait été instauré le 26 Décembre à 0 heure, Mme Gakou, a rappelé que ce genre d'accord pour être effectif doit être acquis selon procédures bien précises et présenter des garanties d'exécution.

M^{mo} Gakou a démenti d'autre part Or tel n'a pas été le cas dans la

cituation présents.

M^{mo} Gakou a finalement conclu sur une série de démentis. Elle a tout d'abord rejetté la rumeur fallacieuse selon laquelle un avion libyen chargé d'armes à destination du Burkina Faso aurait été Intercepté par les Maliens. Mma Gakou a rappelé que des relations fraternelles et amicales existent entre le Mail et la Jamahirya Arabe Libyenne.

Répondant aux allégations burkl-nabé concernant la présence d'alliés « extra-africains » aux côtés des, forces mallennes, Mme Galtou à déclaré que ces nouvelles fausses traduisaient le désarrol des autorités burkinabé. Le Mali défend son territoire avec ses seuls moyens et avec la volonté de triompher des

forces du mal.
Parlant enfin des richesses que certains affirment exister dans zone contestée, Mme Galçou a fait remarquer que ces richesses si je: mais elles avaient été réelles n'au-raient pas constitué une cause de car nous sommes กลแงรอร mais dignes. Le Mail a précisé le ministre de l'information se bat pour préserver l'Intégrité de son territoire national.

Après le conflit armé qui a oppo sé notre pays, le Mali au Burkina-Faso (Haute Volta), de nombreuses initiatives de paix se sont manifestéas dans la sous-région.

Nous devons retenir, entre autres efforts déployés, les initiatives du Président feu Ahmed Sékou Touré, qui le 10 Juillet 1975, a réuni à Coun sommet restreint des Chefs d'Etat de Guinée, de Haute Volta et du Mall.

Cette rancontre a permis de relancer le dialogue sur des bases politiques, et de rétablir la paix dans la zone contestée.

Les deux parties se sont engagées à renoncer définitivement à l'usage de la force pour le règlement du confilt, et à éviter le stationnement de troupes le long de la frontière.

Nous retenons aussi l'initiative du Président Abdou Diouf, qui a convié les deux Etats à soumettre leur différend à l'arbitrage de la Cour inter-nationale de Justice de la Haye, et marqué sa disponibilité pour toute solution de paix. Il a fallu six mois au Burkina-Faso pour réagir, récu-ser l'arbitrage et proposer la voie

Au terme de multiples consultations entre le Sénégal et le Burkina Faso, la procédure arbitrale était fi nalement retenue et acceptée par le Président Thomas Sankara.

Ainal les deux Etats par le compromis de Bamako signé le 16 Sep-tembre 1983, ont décidé de sou-Cour Internationale de Justice de la Haye la question du tracé de leur frontière commune.

Par ce compromis, les deux Etats se sont engagés à accepter comme

Note d'information sur la genèse du conflit

définitif et obligatoire, l'Arrêt que la Chambre Arbitrale aura rendu, de procéder sur cette base à la dé. marcation de la frontière commune.

A peine la procédure arbitrale déclenchée, le Burkina-Faso multipliait ses professions de foi pour un règlement bilatéral.

Le Mali bien que surpris par cetnouvelle initiative qui demandait de saisir la Cour internationale de la Haye, a exprimé sa disponibilité pour toute solution pacifique, tout en restant ferme sur la poursuite de la procédure engagée devant la Cour.

que les négociations C'est ainsi bilatérales s'ouvraient-elles sous l'égide de l'Algérie à la demande expresse du Président Thomas Sanka

Pendant que ces deux procédures sulvalent leur cours normal, le Président Sankara subitement déclenchalt une campagne hostile contre le Mali et ses dirigeants.

C'est ainsi que juste après la réunion au sommet du Conseil de l'En-Yamoussokro, le Capitaine tenta à Thomas Sankara, dans ses attaques contre les pays de cette organisa-tion dont le Mail n'est pas membre, Incitalt le pauple malien à une soldisante révolution.

Prenant la parole lors d'un meeting à Ouagadougou, le Chef de

l'Etat burkinabé a affirmé que la sécurité ne s'obtiendra jamais si la révolution ne libère pas les peuples. Et citant le Mali comme exemple, il a affirmé que « le peuple malien ne sera libéré de la faim, de la soif, de la misère et de l'ignorance que par la révolution ». « La révolution bur-kinabé est à la disposition du peuple malien qui en a besoin »...

il s'agit là d'une immixion inadmissible dans les affaires intérieures d'un pays.

Le Président Sankara a poussé la provocation jusqu'à laisser entendre que « ceux qui détiennent le pouvoir aujourd'hul au Burkina Faso ceux-là mêmes qui étalent au Front en 1974 ».

Le Mall, devant ces multiples provocations, a gardé tout son calme afin d'éviter d'aviver la tension entre les deux pays.

Notons que le Président Thomas Sankara n'a pas hésité par allieurs à mettre à profit la crise créée au de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, pour détériorer davantage les relations entre nos deux pays. Plus récemment, par message n°

1807/MREC/CAB.ATS en date du 6 Décembre 1985, le gouvernament du Mall de sa décision de centre ces localités et le reste du

procéder à un recensement général de sa population, du 10 au 20 Dé. cembre 1985.

Le gouvernement du Mali, dans un esprit de bon volsinage et de franche et loyale collaboration, a donné des Instructions aux autorités frontalières maliennes pour en informer les populations amenées à se déplacer entre les deux pays.

Répondant à un émissaire du Président Sankara qui demandait ex-pressément l'autorisation d'effectuer le recensement à Dioulouna, le Mali a opposé un refus catégorique parce que Dioulouna est un village

Contre toute attente, le 14 Décembre dernier, des agents burkina-bé chargés des opérations de recensement et appuyés de Brigades des Comités de Défense de la Révolution burkinabé (CDR) munies d'armes automatiques, ont pénétré dans le territoire mailen.

Ces éléments ont été vita joints par des unités régulières des Forces Armées Burkinabé, qui ont investi et occupé les villages mallens : Dioulouna, Kounia, Selba, Douna, sur lesquels a été hissé le drapeau du Burkina-Faso.

Les autorités militaires burkinabé

territoire malian.

Des chefs de famille maliens ayant opposé un refus légitime d'être recensés par des autorités étrangères, ont été maltraités, enlevés brutalement et déportés de Dioulouna à Djibo (Burkina-Faso). Il s'agit en l'occurrence de messieurs .

— Ibrahim Ongoïba, chef de village de Dioulouna,

- Boureima Ongoiba, conseiller de village.

Soumaïla Adiabir Ongoïba,

- Daouda Ongolba et Aragou Ongolba.

- Aragou Ongoida.

Des familles entières maliennes. sous la menaca d'éléments an burkinabé, se déplacent en direction de Mondoro et Douentza (République du Mail). C'est ainsi que du 1? au 18 Décembre 1985, un mouve-ment de 12 femmes et 21 enfants dont un bébé né en cours de route, a été enregistré.

A la date du 20 Décembre 1985. l'on note un déplacement de 500 habitants sur les 960 que compte le village de Dioulouna.

Devant la persistance des agissements des autorités burkinabé, une délégation mallenne conduite par le Gouverneur de la Région de Mopti s'est rendue à Dioulouna dans l'intention de se rendre compte de la situation. Catte délégation a également été interceptée et conduite sous escorte armée au poste de commandement, sur intimidation la mitrallieuse. Les membres de cetdélégation ont fait l'objet de fouilles et de tracasseries, blen que le Sous-Lieutenant Ouédraogo Emile,

(SUITE EN PAGE 8)